

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

19 octobre 2015 – n° 04
150111

ADHESION DE LA VILLE AU RESEAU DES COMMUNES FORESTIERES

La Fédération Nationale des Communes Forestières est une association de loi 1901, créée en 1933, qui regroupe des communes, des collectivités ou leurs groupements ayant sur leur territoire une forêt publique et plus largement, des collectivités intéressées par l'espace forestier et la filière forêt-bois. Elle est à la tête d'un réseau de près de cinquante associations sur l'ensemble du territoire français, dont l'Association des Communes Forestières Vosgiennes.

Attachée depuis sa création au régime forestier et au service public rendu par l'Office National des Forêts (ONF) la Fédération représente et défend à l'échelle nationale les intérêts de ses adhérents : dialogue et négociations auprès des pouvoirs publics, participation à diverses instances traitant de la forêt et de la filière bois, prises de position sur les grands dossiers nationaux.

Ses objectifs sont d'améliorer, développer et valoriser le patrimoine forestier des collectivités pour promouvoir une gestion durable multifonctionnelle et placer la forêt au cœur du développement durable.

L'adhésion au réseau des communes forestières bénéficierait à la ville pour toute question relevant de la gestion de la forêt où elle trouvera l'information et la formation à l'appui.

L'adhésion au réseau des communes forestières induit l'adhésion à la Fédération Nationale des Communes Forestières ainsi que l'adhésion automatique à l'Association des Communes Forestières Vosgiennes.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- DONNE SON ACCORD pour l'adhésion de la Ville à la Fédération Nationale des Communes Forestières et de fait, à l'Association des Communes Forestières Vosgiennes et d'en respecter les statuts ;

- ACCEPTE de payer une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion ;

- AUTORISE le Maire :

* à désigner un représentant de la collectivité auprès de ces instances :

↳ le Maire propose Monsieur Patrick ZANCHETTA ;

* à signer tous documents nécessaires à cette adhésion.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,

David VALENCE



*Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal.....*35

*Nombre des Membres en
exercice.....*35

*Nombre des Membres présents
à la séance.....*31

*Procurations.....*4

*Absent(s) excusé(s).....*0

Séance du 19 octobre 2015

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA,, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI (*arrivée au point n° 8, procuration à David VALENCE du point n°1 au point n° 7*), Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christophe ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES, Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

Marie-José LOUDIG	à	Claude KIENER
Sabriya CHINOUNE	à	François FICHTER
Ramata BA	à	Christine URBES
Nadia ZMIRLI	à	Serge VINCENT

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.
